

Extrait des conditions générales de vente (CGV)

Place de marché B2B circunis.ch

Version 2025/1.1 – circunis.ch/agb

(...)

4. Droits et obligations des client·e·s/utilisateurs·trices

(...)

Code de conduite pour l'obtention de dons de marchandises

Les organisations caritatives peuvent obtenir des dons alimentaires via Circunis. Elles sont considérées comme des institutions exonérées d'impôt qui collectent des dons alimentaires et les distribuent à des personnes dans le besoin. En s'inscrivant, les organisations participantes confirment qu'elles évitent activement tout abus et gèrent les dons reçus dans le respect des conditions générales suivantes :

1. L'organisation ne reçoit que la quantité de marchandises qu'elle est en mesure de distribuer. Elle est responsable de la quantité totale de marchandises qu'elle accepte.
2. Si l'entreprise donatrice insiste pour vendre une quantité plus importante, l'organisation peut à son tour proposer l'excédent sur circunis.ch.
3. L'organisation ne redistribue les dons de marchandises reçus qu'à d'autres organisations caritatives.
4. L'organisation ne redistribue pas les dons de marchandises reçus contre de l'argent ou des reçus fiscaux. Les contributions symboliques des bénéficiaires aux points de distribution font exception à cette règle.

Si nous avons des raisons valables de penser qu'un utilisateur enfreint les dispositions des présentes conditions d'utilisation ou que le comportement commercial du ou de la utilisateur·rice est déloyal, contraire à la bonne foi ou pourrait être illégal, notamment en ce qui concerne la véracité et la transparence de la description des biens ou services effectivement proposés, nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées. Cela comprend notamment le blocage des comptes d'annonces et l'exclusion des utilisateur·rice·s. Dans ces cas, l'utilisateur·rice concerné·e ne peut faire valoir aucun droit à l'encontre de circunis.ch.

(...)

Zürich, février 2025

Circunis, représentée par l'association *Mehr als zwei*